Image not found or type unknown

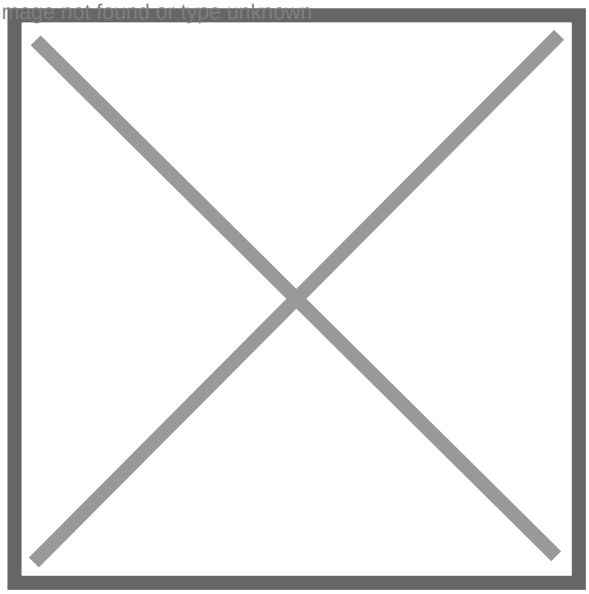

Nouveau bureau d'association et dettes des années précédentes

Par **Mabin**, le **17/09/2010** à **12:20**

Bonjour,
Nouveaux membres d'un bureau d'une association sportive loi 1901 depuis deux mois, nous venons de recevoir deux "dettes" laissées par les bureaux précédents et dont nous n'avions pas connaissance.Une date d'il y a 2 ans et l'autre de 2009.
Entre ces 2 factures, les présidents et le bureau ont changé.Nous sommes menacés d'être poursuivi en justice.
Pour la première dette,il semble qu'il y ait un bon de commande signé par le président alors en poste mais pour la seconde, rien qu'une simple facture.
Nous souhaiterions savoir quels sont nos droits dans ce genre d'affaire, doit-on régler ces factures ce qui serait alors la porte ouverte à tout (n'importe qui alors peut nous réclamer n'importe quoi) ou diriger ces créanciers vers les anciens présidents?
Merci d'avance de vos réponses .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés